

A une heure, cependant, je fus subitement averti qu'une députation de membres du parlement désirait se rendre auprès de moi avec un mémoire contre la prorogation; je n'avais pas reçu le moindre avis de l'intention de ces messieurs. Néanmoins, quoique je comprisse que la convenance d'une telle démarche de leur part fût, douteuse, je finis par les recevoir.

Cependant, je m'étais rendu à la salle du conseil, où mes ministres discutaient encore ensemble l'avis qu'ils avaient chargé sir *John* de donner le matin en leur nom. Je leur fis la même réponse qu'à mon premier ministre, et une autre session du parlement dans le temps indiqué fut acceptée. Cependant, on suggéra que si on donnait dix semaines au lieu de huit, il serait possible d'avancer assez la préparation du budget pour faire deux sessions en une et éviter ainsi la session ordinaire du printemps. Quoique je fusse très-peu en position de savoir jusqu'à quel point cette proposition était praticable et acceptable par le parlement, cela devait sauver une telle dépense au pays et tant de fatigues et d'inconvénients aux membres, dont plusieurs auraient à peine le temps de retourner chez eux entre l'automne et la session ordinaire, que je consentis à accorder quinze jours de plus, avec l'entente spéciale que, s'il arrivait dans l'intervalle quelque chose qui exigeât, à mon avis, la réunion des chambres plus tôt, mon désir à ce sujet, serait aussitôt satisfait sans commentaire ni discussion.

Ces questions une fois réglées, je me rendis au lieu où m'attendait la députation des membres remoutrants. Ils furent introduits par leur président, M. *Cartwright*, un monsieur pour lequel je professe la plus grande estime. En présentant le mémoire, M. *Cartwright* dit qu'il avait été signé par 92 membres du parlement et qu'un autre monsieur lui avait manifesté son désir de voir son nom au bas de ce document. Je trouvai cependant, en examinant ce papier, que trois des quatre-vingt-douze signatures avaient été apposées par procuration, quoique ce fût avec l'entière autorisation de ces messieurs. Je signale cependant cette circonstance, parce que j'aurai occasion d'y revenir dans la suite.

Comme mon entrevue avec mon conseil avait pris quelque temps, il ne m'avait pas été possible d'étudier ou d'écrire ma réponse au mémoire. Je fus cependant obligé de faire à M. *Cartwright* et à ses amis une réponse immédiate, qui fut ensuite écrite autant que possible dans les mêmes termes que j'avais employés d'abord. J'annexe plus bas, pour l'information de Votre Seigneurie, ce document avec le mémoire des membres.

#### MÉMOIRE.

" Les soussignés, membres de la chambre des communes du Canada, désirent approcher respectueusement de Votre Excellence et lui dire humblement que plus de quatre mois se sont écoulés depuis que l'honorable M. *Huntington* a, de son siège en chambre, porté de graves accusations de corruption contre les ministres de Votre Excellence, au sujet du contrat du chemin de fer du Pacifique ;

" Que, quoique la chambre ait nommé un comité pour tenir une enquête sur les dites accusations, les travaux de ce comité ont été ajournés pour différents motifs, et l'enquête n'a pas encore eu lieu ; — que l'honneur du pays exige impérieusement qu'un autre retard ne soit pas apporté à l'enquête relative à des accusations d'un caractère aussi grave, et qu'il est du devoir, du droit et du privilège incontestables de la chambre des communes d'y procéder immédiatement.

" Les soussignés sont profondément convaincus que tout effort tendant à différer cette enquête ou à la soustraire à la juridiction des communes créerait le plus grand mécontentement ; et ils prient en conséquence Votre Excellence de ne pas proroger le parlement, jusqu'à ce que la chambre des communes ait l'occasion de prendre telles mesures qui pourront lui paraître nécessaires et utiles, relativement à cette importante question. "

Le nombre des noms signés au bas de ce document est de quatre-vingt-dix, dix de moins que la moitié de la chambre.